

De retour en France avec le grade de capitaine, il dissipa, dit-on, son patrimoine dans les plaisirs, adopta avec modération les principes de la Révolution, s'unit aux patriotes de son pays lors des élections pour les états généraux, puis vint à Paris, où il assista à la prise de la Bastille et aux affaires des 5 et 6 octobre. Il ne montrait pas, d'ailleurs, une grande ardeur révolutionnaire. On le voit même figurer parmi les témoins à charge dans la procédure instruite par le Châtelet contre les auteurs des journées des 5 et 6 octobre. Bientôt cependant il s'affilia aux jacobins, remplit quelques fonctions publiques, et fut élu par son département député à la Convention nationale. Il y vota la mort du roi, sans appel ni sursis, reçut, en octobre 1793, avec plusieurs de ses collègues, la mission de réduire Toulon, eut une grande influence sur la conduite des opérations militaires qui ont amené la reprise de cette ville, et distingua le capitaine d'artillerie Bonaparte, qu'il chargea des principales attaques. Il eut part d'ailleurs aux terribles répressions qui suivirent la victoire. Cependant il acquit une grande popularité dans ces contrées, puis, avec Fréron, il fut nominativement excepté des plaintes portées par quatre cents sociétés populaires du Midi contre les représentants qui y avaient été en mission. Ce fait, il faut en convenir, serait de nature à faire soupçonner un peu d'exagération dans les accusations portées contre lui. Barras ne fit plus parler de lui jusqu'au 9 thermidor. Il reçut, dans cette journée, le commandement en chef des troupes dirigées par la Convention contre la Commune : la vigueur qu'il déploya, la rapide succès qu'il obtint, furent l'origine de sa puissance. Successivement secrétaire et président de la Convention, membre du comité de sûreté générale, il ne prit qu'une faible part à la réaction; on le vit même défendre la mémoire de Marat, demander des mesures sévères contre les émigrés, et provoquer la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Il commanda encore les troupes de la Convention, dans les journées de germinal et de prairial, contre le parti populaire, et, le 13 vendémiaire, contre les royalistes. Dans la matinée de ce dernier jour, il se fit seconder par Bonaparte, alors en disgrâce, et dont il favorisait ainsi une seconde fois la fortune. Il le fit nommer, le lendemain, général en chef de l'armée de l'intérieur. L'organisation du Directoire exécutif, Barras en devint membre. C'est encore par son influence que le jeune général fut placé à la tête de l'armée d'Italie (Carnot, il est vrai, a revendiqué pour lui-même le mérite de ce choix). Barras était, parmi les cinq directeurs, celui qui conservait le plus fidèlement les traditions révolutionnaires du régime conventionnel, ce qui lui donnait une grande popularité; aussi put-il facilement accomplir le coup d'Etat du 18 fructidor, à la suite duquel il se trouva investi, pour ainsi dire, de la suprême dictature, sous le nom de président du Directoire. En même temps, par une singularité qui n'est pas le seul contraste qu'on rencontre dans la vie du fameux directeur, il était, dans le gouvernement, le protecteur secret des anciens nobles, le patron des gens d'affaires et des fournisseurs, qui l'enrichissaient de cadeaux et de pots-de-vin. Ses goûts fastueux, sa vie de plaisir et ses vices de grand seigneur le rendaient d'ailleurs le point de mire de toutes les tentatives de séduction. Bientôt un nouveau parti modéré se forma parmi les directeurs, et de même que Barras avait renversé Carnot et Barthélemy, de même il se débarrassa de Treillard, Merlin de Douai et La Réveillère-Lépeaux par le coup d'Etat du 30 prairial an VII. Mais, cette fois, on lui associa Sieyès, qui devait l'absorber lui-même. On raconte qu'à cette époque Louis XVIII fit tâter Barras pour le rétablissement du trône légitime, et que celui-ci parut s'y prêter, mais qu'il fut surpris par les événements du 18 brumaire. Cette intrigue est restée un des faits les plus obscurs de l'histoire. Ce qu'il y a de positif, c'est que Barras fut opposé au coup d'Etat de Bonaparte, et qu'il attendit le lendemain, alors que tout était consommé, pour donner sa démission. Il se retira dans sa propriété de Gros-Bois, refusant des ambassades qu'on lui proposait. Contraint de s'exiler, il partit pour Bruxelles. Il soupçonnait Sieyès de n'être point étranger à l'ostacisme qui l'atteignait. Dans une lettre de l'an XI, où il demande à rentrer, on lit ces mots : « Le gouvernement doit connaître ma conduite, et doit aussi être conséquemment éclairé sur les calomnies de ce vilain prêtre. » En 1805, il obtint d'habiter Marseille. Il y resta jusqu'en 1813, époque où des soupçons de manœuvres royalistes le firent expulser. Il était à Rome, sous la surveillance d'un commissaire de police, lorsque les événements de 1814 arrivèrent. Revenu à Paris, et consulté par MM. de Blacas et Dandré sur la marche du gouvernement royal, il leur répondit avec franchise : « Vous perdez le roi; vous ramèneriez nos calamités et Bonaparte, » ce qui eut lieu. A la seconde restauration, il fut excepté de la loi qui bannissait les régicides (exception assez caractéristique), et il continua à vivre absolument étranger à la politique. Barras était d'une haute stature et doué d'une physionomie très-agréable. Il avait une certaine habitude des affaires, mais peu d'instruction. Il est resté le type de cette société du Directoire, composée des débris de l'ancienne société, et qui ramenait, avec les habitudes

élégantes et fastueuses de la monarchie, les mœurs de la régence et les scandales financiers qui renouaient les traditions des anciens contrôleurs généraux. Homme sans caractère et sans principes, mais non sans énergie, plongé dans la vie épicurienne des grands seigneurs d'autrefois, enrichi par ses complaisances vénales envers les fournisseurs, il offre d'ailleurs une des physionomies les plus curieuses de cette époque de décadence, où la République devait rapidement verser les formes de la monarchie, dont le nom était encore l'objet de l'exécution générale. Aristocrate, et cependant ennemi de l'aristocratie; ambitieux fatigué du pouvoir, dont il escomptait avidement les profits; très-attaché, sinon aux principes de la République, au moins à ses formes officielles, et se prêtant à des négociations secrètes avec Louis XVIII, peut-être pour attirer ce prince dans un piège, peut-être aussi pour profiter de l'événement quel qu'il fut; déclamant contre l'ancien régime et en restaurant les scandales et les abus, jusqu'à attirer au palais du Luxembourg et à faire fouetter par ses laquais un journaliste qui l'avait blessé, et se tirant ensuite de cette affaire par une grosse somme d'argent, etc. Méprisable sous tant de rapports, l'ex-directeur montra quelque dignité sous le règne de Napoléon, qui lui devait en partie sa fortune et qui le paya de persécutions. C'est avec raison qu'il put se vanter de n'avoir point porté la livrée du tyran. Enfin, comme dernier contraste, après avoir embrassé le parti de la République par intérêt, il mourut républicain à la fin de la restauration, quand la République était depuis longtemps oubliée. Et cependant, alors, il n'avait pas cessé de conserver quelques relations avec les royalistes. Il a laissé des mémoires qui, restés jusqu'à présent en dépôt dans la famille de Saint-Albin, vont être prochainement publiés.

BARRAU (Pierre), chansonnier et administrateur, né à Rieux (Haute-Garonne) en 1764. Il était simple garçon cordonnier, et il acquit une vogue populaire par ses chansons en dialecte gascon. Lors de la Révolution, il fut nommé agent national, puis juge de paix dans sa ville natale, enfin sous-préfet de Villefranche, poste qu'il occupa jusqu'à la deuxième Restauration, et où son administration a laissé les plus honorables souvenirs.

BARRAU (Pierre-Bernard), économiste, né à Toulouse en 1767, mort en 1843. Il a créé dans le Midi la première société d'assurance mutuelle qui ait existé en France. Il publia à ce sujet : *Traité des fléaux et des cas fortuits, ou Manuel du propriétaire de toutes les classes* (1816); *Projet d'assurances pour les récoltes en grains et vins contre les ravages de la grêle* (1803); *Projet d'assurance réciproque pour les maisons, contre l'incendie*, etc. Ces travaux ont puissamment contribué à l'essor de toutes les compagnies qui se sont fondées depuis.

BARRAU (Théodore-Henri), écrivain pédagogique et moraliste, neveu du précédent, né à Toulouse en 1794. Il a professé dans plusieurs collèges de province et pris sa retraite en 1845. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite surtout les suivants, qui ont obtenu des prix de l'Institut : *De l'éducation morale de la jeunesse, à l'aide des écoles normales primaires* (1840); *Direction morale pour les instituteurs* (1855, 5^e édit.); *Conseils aux ouvriers* (1850 et 1857); *Du rôle de la famille dans l'éducation* (1857). Il faut mentionner encore, de cet estimable écrivain : *Devoirs des enfants envers leurs parents* (8^e édit., 1854); *Simple notions d'agriculture* (6^e édit., 1857); *Libre de morale pratique* (18^e édit., 1857), etc. Il dirige en outre un *Manuel général de l'instruction primaire*, et il a donné un recueil des lois et règlements sur l'instruction, *Législation de l'instruction publique* (1851).

BARRAUD (Jacques), jurisconsulte, né à Poitiers en 1555, mort en 1626. Il était avocat dans sa ville natale, et il écrivit, après une longue pratique, un commentaire sur la coutume du Poitou, longtemps estimé dans cette province. — Son fils, qui se nommait également Jacques, s'est fait connaître comme jurisconsulte et comme poète latin.

BARRAULT s. m. (ba-rô). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui contient environ 36 pintes ou à peu près 33 litres.

BARRAULT (Emile), orateur et publiciste, né à l'île de France (aujourd'hui Ile Maurice) le 17 mars 1799, professa l'éloquence et la philosophie au collège de Sorèze, de 1825 à 1829, puis vint à Paris, où il fit représenter (1829) au Théâtre-Français une pièce en vers intitulée *la Crainte de l'opinion*. Dans cette même année, il se rallia complètement à l'école saint-simonienne dont il devint l'un des chefs principaux. Il prit rang parmi les orateurs les plus brillants de cette doctrine, et ses prédications à la salle Taitebout sont souvent citées comme des modèles; il collabora à toutes les publications saint-simoniennes, et spécialement au journal *le Globe* et au *Propagateur*. De 1833 à 1836, il voyagea en Orient comme chef d'une mission dite des *Compagnons de la femme*, destinée à propager la foi saint-simonienne; ses compagnons étaient au nombre de douze, parmi lesquels on remarquait MM. Rigault, Félicien David, Tournure (ingénieur), Urbain (Ismaïl) et Cognat. Pendant ce même voyage, il fit partie de la mission scientifique qui étudia

le percement de l'isthme de Suez, sous la direction de MM. Entéfin et Talabot. Revenu en France, il s'occupa de travaux historiques, politiques et littéraires, fit diverses publications, puis dirigea successivement, de 1844 à 1847, le journal *la Patrie* et le *Courrier français*, dont il fut rédacteur en chef. Après 1848, il partit pour l'Algérie comme colon et revint en 1850 représenter la province d'Oran à l'Assemblée législative; il siégea parmi les républicains modérés et fit preuve d'une éloquence abondante et facile. Depuis 1852, il ne s'est plus occupé que de questions industrielles et de philosophie religieuse. On a de lui de nombreux écrits : *Du passé et de l'avenir des beaux-arts* (1830); *L'Année de la mère* (1833); *Occident et Orient* (1835); *Histoire de la guerre de Méhémét-Ali en Syrie* (1836); *Deux années de la guerre d'Orient* (1840); une épître en vers à Lamartine (1842), et une série de lettres politiques adressées, de 1848 à 1849, à MM. de Lamartine, Cavaignac, Thiers, Louis-Napoléon, etc. On lui doit encore : *Etudes* (avec son frère Alexis Barrault, ingénieur) *d'un tracé de percement de l'isthme de Suez* (1855), et de celui d'un chemin de fer à Bassorah (1856); *Etude sur le chemin de fer du nord de l'Espagne* (1858); *Etudes sur les chemins de fer russes* (1859); *Le Christ*, étude religieuse (1864). Il a donné en outre quelques œuvres purement littéraires, telles que *Eugène*, roman publié en 1839.

BARRAULT (Alexis), frère du précédent, né à Fortwillers en 1812, mort à Paris en 1865. Ingénieur des plus distingués, sorti de l'Ecole centrale en 1835, il s'occupa d'abord de métallurgie, dirigea les hauts fourneaux de Vierzon et fut ingénieur en chef du chemin de fer de Versailles (rive gauche); nommé ingénieur au chemin de fer de Lyon, il en fit construire le matériel primitif, d'après ses plans; il construisit ensuite la ligne de Gray à Saint-Dizier, puis dirigea les travaux de construction du palais de l'Industrie et des annexes, en 1855; et il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à cette occasion. Ses dernières études concernaient un projet de chemin de fer dans l'Asie Mineure. Ses publications sont : un traité très-estimé du fer et de la fonte, en collaboration avec MM. Flachet et Pétiet (1842); *Ouvrages d'art du chemin de fer de Gray à Saint-Dizier* (1854); *le Palais de l'Industrie et ses annexes*, en collaboration avec M. Bridel (1857); *Etudes sur le canal de Suez et le chemin de fer de Bassorah* (1855 et 1856).

BARRAULT (Emile), ingénieur, fils et neveu des précédents, né à Sorèze en 1826, sorti de l'Ecole centrale en 1849, ingénieur dans les chemins de fer et les usines de construction de machines en France et en Belgique; s'occupe depuis 1852 de la question spéciale des brevets d'invention, dont il soutient les principes actuels par sa parole et ses écrits; a publié de nombreux articles et mémoires sur le fer, l'acier, les machines et les procédés nouveaux. On lui doit en outre l'*Ingénieur de poche*, avec M. Armengaud (1854); les *Marques de fabrique* (1859); le *Droit des inventeurs en France et à l'étranger* (1858); les *Inventeurs et la loi des Etats-Unis* (1861); le *Droit des inventeurs*, réponse à M. Michel Chevalier (1863).

BARRAUX, village de France (Isère), arr. et à 36 kil. N.-E. de Grenoble, 1,750 hab. — A 2 kil. E. de Barraux, sur la rive droite de l'Isère, se trouve le fort Barraux, construit par Emmanuel de Savoie en 1596 et pris aussitôt par Lesdiguières; ce fort, avant l'annexion de la Savoie à la France, protégeait la frontière française du côté des Etats Sardes.

BARRE s. m. (ba-re). Mamm. Ancien nom de l'éléphant dans l'Inde : *On appelait autrefois l'éléphant BARRE, aux Indes orientales, et c'est vraisemblablement de ce mot qu'est dérivé le nom barrus, que les Latins ont ensuite donné à l'éléphant*, (Buff.)

BARRE s. f. (ba-re — barre, barreau, barrer, barrage, etc., et autres mots de la même famille, ne nous ont point été donnés par le latin. On en retrouve l'origine à la fois dans les idiomes germaniques et dans les idiomes celtiques. Ainsi l'ancien haut allemand dit *spara*, pour barre; l'ancien allemand et l'allemand moderne, *barre*; l'anglais, *bar*, etc. D'un autre côté, nous retrouvons dans le breton *barren* et *barrag*, barre; dans l'irlandais, *barra*; dans le gallois, *bar*, etc. A l'instar du français, l'italien et l'espagnol disent *barra*. Tige, pièce de bois, de métal, etc., un peu longue et étroite : *Une BARRE de fer, de bois. Fermer une porte avec une BARRE. Le verrou et la BARRE sont mis à la porte; aucun n'entrera ici, si le diable ne le jette par la cheminée*. (Bér. de Verv.) *Bathilde alla droit à la cheminée, ôta son chapeau, et mit son joli pied sur la BARRE du garde-cendres, pour le montrer*. (Balz.)

— Anc. dr. Exception, ainsi nommée parce qu'elle est une barrière pour l'adversaire : *Li avocat doit metre en avant ses défenses et ses BARRES*. (Etablissements de saint Louis, ch. XIV.) *Qui de BARRES se veut aider doit commencer aux déclinatoires*. (Loyse.)

— Instrument de supplice qu'on employait à briser les membres des individus qu'on rouait.

— *Barres de justice*, Anneaux de fer glissant dans une barre, auxquels on attachait par les pieds les matelots indisciplinés et surtout les nègres que l'on transportait dans les colonies.

Chaque barre, longue d'environ 2 m., avait huit menottes : on y attachait quatre ou huit esclaves, suivant qu'on entravait chacun de ces malheureux par les deux pieds ou par un seul pied : *Les inspecteurs, qui visitèrent scrupuleusement le brick, ne découvrirent pas six grandes caisses remplies de chaînes, de menottes et de ces fers que l'on nomme, je ne sais pourquoi, BARRES DE JUSTICE*. (Mérimée.)

— Lingot très-allongé d'or, d'argent ou de soudure d'étain : *De l'or, de l'argent en BARRE. Une BARRE de soudure. Je vis arriver un grand nombre de mulets chargés de BARRES et de lingots d'argent*. (Le Sage.) *Le régent trouva le prêt d'un million en BARRES d'argent*. (St-Sim.) « Fig. *Or en barre* ou en barres, Valeur certaine et évidente : *Je vais compléter votre somme par 30,000 fr. en lettres de change, dont la bonté ne sera pas contestée : c'est de l'OR EN BARRES*. (Balz.) *Il y aurait de l'OR EN BARRE à gagner*. (E. Sue.)

Oh! s'il n'était pas mort, c'était de l'or en barre. REGNARD.

— Par ext. Bande colorée : *Les eaux de l'Océan, au loin resplendissantes, décrivait à l'horizon une BARRE lumineuse*. (Ste-Beuve.) *Une BARRE d'or se forma dans l'orient*. (Chateaub.)

L'aube enfin colora sa barre au bord des cieux. LAMARTINE.

— Barrière : *Le Bourguignon d'ailleurs sépare nos provinces, Et servirait pour nous de barre à ces deux princes*. CORNEILLE.

— Fig. *Barre de fer*, Moyen puissant de résistance : *Je serai comme une BARRE DE FER dans ton intérêt; je souffrirai tout de toi, pour toi*. (Balz.) *La fermée unie à la douceur est une BARRE DE FER entourée de velours*. (Boiste.) « Se dit aussi de l'homme que rien ne peut faire plier : *Cet homme est une BARRE DE FER, est une BARRE*. (Acad.)

— Fam. *Donner des coups de barre*, Châtier rigoureusement : *Vous mériteriez qu'on vous DONNAT DES COUPS DE BARRE. Ses violences lui font mener les gens à la messe à coups DE BARRE*. (Boss.)

— T. de palais. Barrière qui sépare de l'assistance les membres d'un tribunal : *Il existait autrefois au parlement une BARRE en fer qui séparait les juges des avocats et des parties. On y faisait comparaître les accusés*. (***). « *Barre de la cour*, Barrière qui séparait les conseillers des procureurs, au parlement. « *Barre des avocats*, Barrière qui isole le banc des avocats et des avoués. « Par ext., Lieu de comparution : *La commune de Paris, le club des jacobins avaient aussi leur BARRE*. « En général, lieu où se fait une enquête, une instruction, une adjudication. « *Mander quelqu'un à sa barre*, L'appeler pour répondre à une accusation : *Louis XVI fut MANDÉ à la BARRE de la Convention*.

Amenez, amenez le coupable à ma barre. A. MAQUET.

— Tech. Pièce de bois fixée en travers d'un assemblage de menuiserie pour le consolider. « Grosse verge de fer qui traversait les anciens balanciers à monnayer, et servait à les faire tourner. « Outil de verrier qui sert à dégager la grille d'un four. « Verge qui sert à consolider le fond d'un panier. « Levier, à l'usage du carrier. « Chacune des quatre bandes de cuir attachées à la croupière et au reculement. « Pièce de bois qui limite la course des sauteaux d'un piano ou d'un clavecin. « Support en bois de l'outil d'un tourneur. « Raie colorée qui se trouve aux deux bouts d'une couverture de laine. « Pièce de bois transversale qui croise les fonds d'un tonneau en dehors, et les soutient au milieu de leur longueur : *La BARRE est assujettie au moyen de chevilles qui traversent les peignes des douves. Quand on met la BARRE en place, on indique cette opération par le mot barrer*. « Tourner à la barre, en parlant du vin, se tourner, se gâter :

D'un tel vin la couleur est malade et bizarre; Cet autre, dans le chaud, peut tourner à la barre. REGNARD.

« *Etre au-dessous de la barre*, En parlant du vin, être très-bas et, partant, avoir perdu de ses qualités. « Fig. Dans ce dernier sens, avoir baissé, être devenu incapable : *Le pape est le plus honnête homme et le plus habile du sacré collège; mais, ma fille, il a soixante-dix-neuf ans; son esprit n'est-il point AU-DESSOUS DE LA BARRE, à cet âge?* (Mue de Sév.)

— Typogr. *Barre de châssis*, Bande de fer qui divise le châssis en deux parties.

— Archit. Nom de divers appuis ou supports : *BARRE ou soutien de godets ou gouttières. BARRE ou support de cheminée*, etc.

— Chem. de fer. *Barre d'attelage*, Barre de fer terminée par deux trous ronds, dans lesquels passent les boudons d'attelage d'une machine ou d'un wagon. « *Barre de relevage*, Barre de fer qui est attachée, d'un côté au levier de changement de marche, et, de l'autre, au levier de l'arbre de relevage. « *Barre d'excentrique*, Barre de fer qui commande l'excentrique dans une locomotive.

— Ponts et chauss. *Barre à mine*, Tige en fer rond, terminée à une ou aux deux extrémités par un biseau en acier, à l'aide duquel on perfore les rochers par percussion, pour la préparation des coups de mine : *La BARRE est manœuvrée par un ou deux ouvriers, selon la dureté de la roche; elle a environ de 1 m. 60*